



COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2026/09 Domaines de compétences par thèmes – Emploi et formation professionnelle – Plan de formation 2026 – Validation du plan de formation 2026

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 février 2026 à Carentan-les-Maraix (*Saint-Côme-du-Mont*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 février 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Jean MORIN*), Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE (*pouvoir de Maryse LE GOFF*), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Maraix – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot – *pouvoir de Samuel HARDY*), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Dominique JEANNE*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Yves HUET*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Maraix)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Maryse LE GOFF, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges - *démission*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Vanessa **LAMBERT** (Secrétaire générale – Sous-préfecture de Coutances), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg-en-Cotentin), Guillaume **BARRON** (directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 24 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2026/09 Domaines de compétences par thèmes – Emploi et formation professionnelle – Plan de formation 2026 – Validation du plan de formation 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-597 du 12 juillet 1987, et notamment son article 7 qui dispose que les Régions, Départements, Communes et Établissements publics visés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 1^{er} (...),

Le président rappelle à l'assemblée que :

L'instrument, mais surtout la démarche poursuivie par le plan de formation, vise à :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la structure en matière de formation et de gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents,
- prévoir les actions retenues au titre du compte personnel de formation (CPF),
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement des agents, mais aussi les préparations aux concours et examens, les dispositifs tels que les bilans de compétences, la validation des acquis d'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation représente pour la structure un levier de développement des compétences internes et un outil de dialogue social.

Le coût des formations est pris en charge par le Syndicat mixte du PNR des marais du Cotentin et du Bessin lorsqu'il ne fait pas l'objet d'une prise en compte par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de formation 2026 ci-dessous.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 mars 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen d'Yvetot
50500 CAARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

PLAN DE FORMATION 2026

DIRECTION GÉNÉRALE	
FORMATION	FINANCEMENT
Formation odonates, de la découverte à l'expertise	Gratuit
Formation marchés publics	CNFPT
Management	Budget général
La prise de note et la rédaction de comptes rendus	CNFPT
Motivation et bien être au travail	CNFPT
PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
FORMATION	FINANCEMENT
Management	Budget général
La santé des femmes au travail	CNFPT
PÔLE BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES EN EAU	
FORMATION	FINANCEMENT
Remise à niveau missions de police	Gratuit
Formation management	Budget général
Préparation au concours d'ingénieur interne	CNFPT
Formation Taxonomie - Ichtyologie	Gratuit
Flore des zones humides	Budget général
Management	Budget général
Stress et émotions en contexte professionnel	CNFPT
Accompagnement éleveurs	Budget général
Marchés publics	CNFPT
Pédologie	Gratuit
Reconnaissance des plantes	CNFPT
Initiation flore Zones humides	Budget général
Diagnostic d'ancrage territorial	Gratuit
Préparation concours d'ingénieur externe	CNFPT

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_09-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026



PÔLE AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT	
FORMATION	FINANCEMENT
Management	Budget général
Les fondamentaux du plan local d'urbanisme	CNFPT
Les fondamentaux de l'urbanisme	CNFPT
Élaboration de son diagnostic en vue de renforcer l'attractivité de son territoire	CNFPT
Les actions de valorisation, promotion	CNFPT
L'événementiel, outil de communication publique	CNFPT
PÔLE PROMOTION DU TERRITOIRE ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	
FORMATION	FINANCEMENT
Management	Budget général
Découverte des IA	CNFPT